

CEB, est-ce bien ?

Cahiers > Comment ça va, l'école ?

Le 16 juin 2009 | | 541 messages

En juin, les élèves et les étudiants vivent le stress des examens. Pour les élèves de 6e primaire de la Communauté française, cette semaine est particulière. Ils passent tous la même épreuve : le Certificat d'études de base (CEB). 53 500 élèves vont donc suer sur les mêmes questions et sur les mêmes problèmes.

C'est une nouveauté en Communauté française. Cette année, pour obtenir le CEB, tous les élèves de 6e primaire et de l'enseignement spécialisé passent les mêmes examens. Des personnes extérieures à l'école de l'enfant ont écrit ces examens. Et des personnes extérieures à l'école vont les corriger.

En effet, 6 instituteurs et 6 inspecteurs ont écrit les questions pour tous les élèves. Les instituteurs des écoles corrigeront les copies. Mais ils ne corrigeront pas les copies de leurs élèves. Ils corrigeront les copies d'autres classes. C'est donc une évaluation externe.

Les examens ont lieu sur 4 matinées : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enfants ont ainsi l'après-midi et le mercredi pour revoir la matière ou pour se reposer.

Il y a des questions dans différentes matières : français, maths, sciences, histoire et géographie. Si l'enfant a 50% dans ces matières, il réussit automatiquement. Il a donc le Certificat d'études de base (CEB). C'est le diplôme de l'école primaire. Si l'élève n'a pas les 50%, c'est le jury de son école qui a le dernier mot. Le directeur et les instituteurs de 5e et 6e primaire peuvent décider de lui accorder le CEB sur base de ses bulletins et de son travail.

Cet examen externe existait déjà en 2007 et 2008 mais il n'était pas obligatoire. Beaucoup d'écoles y avaient quand même participé. 28 000 élèves avaient passé l'examen en 2007. Et plus de 45 000 élèves, soit 95% des élèves de 6e primaire l'avaient passé en 2008. Et en 2008, 87% des élèves qui avaient présenté l'examen l'avaient réussi.

L'examen externe pour le CEB remplace les examens diocésains et cantonaux. Les examens diocésains se faisaient sur le territoire d'un diocèse pour les écoles de l'enseignement libre catholique. Et les examens cantonaux se faisaient sur le territoire d'un canton pour les écoles l'enseignement officiel. Ces deux examens avaient déjà pour but de mesurer les connaissances des élèves de 6e primaire de façon externe aux écoles. Ces examens étaient les seuls contrôles externes aux écoles.

Cette année, l'examen externe devient unique et obligatoire. Il devient aussi le seul moyen d'obtenir le CEB. Il. Et il est Unique et externe, ce nouvel examen ne règle pas tous les problèmes loin de là. Des problèmes que les mathématiciens les plus savants ne peuvent pas résoudre. Comment faire de notre école, une école de la réussite pour toutes et tous ?

Voir le site :

<http://www.enseignons.be/actualites/2008/07/04/taux-de-reussite-au-ceb-2008/>

© Journalessentiel